

## **INFORMATION IMPORTANTE A TOUS LES CLUBS DE LIGUE ET OFFICIELS**

Il a été décidé pour les championnats 2018/2019 la disposition suivante afin d'unifier les pratiques, et cela pour tous les niveaux de Championnat R1, R2 et R3 de football à 11 de la Ligue de Football d'Occitanie :

### **Règlement des Compétitions SENIORS**

#### **ARTICLE 23 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – QUALIFICATIONS**

##### **1. DISPOSITIONS COMMUNES**

4. Conformément aux articles 140 et 144 des Règlements Généraux, les joueurs ou joueuses remplacés **peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.**

5. Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs sur la feuille de match informatisée (FMI).

### **Règlement Généraux 2018/2019 de la LFO**

#### **Article 144. Remplacement des joueurs.**

1). Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs ou joueuses.

2). Pour les pratiques à effectif réduit, les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

3). ***En outre, la LFO accorde la faculté visée à l'alinéa 2 ci-dessus aux équipes des catégories vétérans, seniors, football d'entreprise, féminines et jeunes à onze pour ses propres compétitions, de la division R1 à la division R3. (Cf. article 23-4 du Règlement des championnats seniors de la LFO – à compter de la saison 2018/2019)***

4). De même, les Assemblées Générales des Districts peuvent également accorder la faculté visée à l'alinéa 2 ci-dessus à leurs équipes des catégories vétérans, seniors, football d'entreprise, féminines et jeunes à onze pour leurs propres compétitions.